

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014  
REUNION DU 06 JUIN 2014

---

L'an deux mil quatorze et le 06 juin à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Michel MAILLE, Gianni LEFEBVRE, Yannick DEBIN, Nicolas ROGER, Mickaël VIGOR, Dominique CAILLE, Mélissa LORIAUX, Véronique GAVELLE, Evelyne CLASTERE, Stéphanie HOUDMON, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Jérôme RAVIN, René DREAN, Nadège LEVEE

Absente excusée : Céline DEBUIGNY

Secrétaire de séance : Evelyne CLASTERE a été élue secrétaire

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES
- 2) VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 1
- 3) MODIFICATION DU BUDGET PRIMITIF 2014
- 4) PARTICIPATION CLASSE DE CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée)
- 5) CESSION PARCELLE DE TERRAIN RUE FERON - MONSIEUR ET MADAME SAVREUX
- 6) PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES  
- INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX COMMUNAUX
- 7) DEMANDE DES CONSORTS D'EMILLEZ POUR CRÉER UN ACCES ROUTIER A  
LEURS PARCELLES CHEMIN BOYER
- 8) COMMERCIALISATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES :
  - Révision du prix de vente des terrains
  - Insertion d'annonces sur « Les Annonces.Immo »
- 9) TAXES D'AMENAGEMENT - EXONERATION DES ABRIS DE JARDINS
- 10) CHAMPS D'APPLICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME - TRAVAUX DE  
RAVALEMENT
- 11) TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DU FOSSE DE LA RUE DE L'ILE STE  
HELENE
- 12) LOTISSEMENT DE LA FERONNERIE - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN  
COMMUNAL A « TERRE A MAISONS »
- 13) SIEGE - COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 03 MAI 2014
- 14) DIVERS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014  
REUNION DU 06 JUN 2014

---

Début de la séance à 20 heures 35

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande si quelqu'un a une observation à faire sur le compte rendu de la réunion du 25 avril 2014.

Monsieur DREAN fait remarquer que lors de la réunion du 04 avril 2014, il n'a pas été invité à mettre en place le nouveau Conseil Municipal suivant le protocole habituel.

Il regrette que le Conseil Municipal ait été convoqué le 06 juin 2014, jour de la commémoration des 70 ANS du Débarquement, car il estime que c'est une journée qui devait être réservée au recueillement en l'honneur des soldats qui ont perdu leur vie lors de ces événements. Il signale également qu'il n'a pu, à cause de la réunion du conseil municipal, se rendre aux différentes manifestations organisées sur les plages du Débarquement.

De plus, il souhaite que les comptes rendus des conseils municipaux soient publiés dans le bulletin municipal.

Madame LAMBERT demande également que les comptes rendus des conseils municipaux paraissent dans le bulletin municipal. Concernant le jour choisi pour la présente réunion du conseil municipal, cela ne la dérange pas. Elle reconnaît que cette date est importante et doit être célébrée mais pense cependant que tout ne doit pas être annulé pour cette raison.

Elle demande que le terme « sans étiquette » soit rajouté après le mot « vice-président » dans le paragraphe concernant les félicitations qu'elle adresse à Monsieur le Maire pour son élection à la vice-présidence de la commission « Propreté » de la CASE.

Pour répondre à l'observation de Monsieur DREAN concernant l'organisation d'une réunion de conseil le 06 juin, Monsieur le Maire précise que, malgré tout le respect qu'il a pour l'engagement des soldats qui ont participé au Débarquement en juin 1944, la vie ne doit tout de même pas s'arrêter. Il précise qu'il a assisté ce matin même à une réunion de l'Union des Maires de l'Eure au cours de laquelle Monsieur BOURDIN a été élu président.

Il rappelle qu'une réunion publique est organisée le lundi 16 juin 2014 à la salle des fêtes concernant le détournement Est de ROUEN. Il recommande aux personnes ayant des questions de les préparer par écrit.

Comme il en avait convenu avec des personnes du Conseil Municipal lors des semaines précédentes, une minute de silence est observée en hommage aux soldats morts lors du débarquement du 06 juin 1944.

La réunion reprend ensuite son cours normal.

Le compte rendu de la réunion du 25 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

<b>TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES</b>
---

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour l'établissement de la liste préparatoire annuelle du jury d'assises:

Sont désignés : Monsieur Jean-Paul SAUVAGE, Monsieur Yohann SAINTOT, Monsieur Houcine HADJ DAHMANE, Madame Tatiana LEMER, Monsieur Jacky JULIEN, Monsieur Kaled KHIER.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014  
REUNION DU 06 JUIN 2014

Objet de la délibération n° 2014 - 53  
**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 2**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
Opération 103	GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT		
21312	Bâtiments scolaires	+ 42 000	
Opération OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		
020	Dépenses imprévues		- 42 000
<b>TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 42 000</b>	<b>- 42 000</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.  
Résultat du vote : 17 voix POUR et 01 voix CONTRE

Objet de la délibération n° 2014 – 54  
**BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE  
VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 3**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Opération 103	GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT		
21312	Bâtiments scolaires	44 867	
Opération OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		
001	Excédent d'investissement		44 867
<b>TOTAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES</b>		<b>44 867,00</b>	<b>44 867,00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.  
Résultat du vote : 17 voix POUR et 01 voix CONTRE

Objet de la délibération n° 2014 – 55  
**BUDGET PRIMITIF DU CIMETIERE - VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 4**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014

REUNION DU 06 JUN 2014

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
Chapitre 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
71351	Variation des stocks de produits	+ 16 951	
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		
71351	Variation des stocks de produits		- 16 951
<b>TOTAL VIREMENT DE CREDITS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>+ 16 951</b>	<b>- 16 951</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Objet de la délibération n° 2014 – 56  
**BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES**  
**VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 5**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
Chapitre 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
1068	Déficit d'investissement		- 205 171,43
Chapitre OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		
1068	Déficit d'investissement	+ 205 171,43	
<b>TOTAL VIREMENT DE CREDITS RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 205 171,43</b>	<b>- 205 171,43</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Objet de la délibération n° 2014 - 57  
**AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Vu le compte administratif 2013 de la commune approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;  
Vu le compte de gestion 2013 du comptable approuvé par délibération le 26 mars 2014 ;  
Considérant la conformité des deux documents précités ;

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	13 333.67 €
Résultat antérieur reporté :	99 596.18 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>112 929.85 €</b>

Considérant que le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2013 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	-77 005.41 €
Résultat antérieur reporté :	202 041.11 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>125 035,70 €</b>

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014  
REUNION DU 06 JUIN 2014

Après avoir entendu les explications nécessaires, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Report de l'excédent en fonctionnement R002	112 929,85 €
Report de l'excédent en investissement R001	125 035,70 €

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.  
Résultat du vote : 17 voix POUR et 01 voix CONTRE

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2014-27 du 25 avril 2014.

Objet de la délibération n° 2014-58  
**BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES**  
**VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 1**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00	
7013	Ventes de terrains aménagés		1 000,00
<b>TOTAL DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité **ACCEPTÉ** les crédits supplémentaires énumérés ci-dessus.

Objet de la délibération n° 2014 - 59  
**PARTICIPATION CLASSE DE CLIS (Classe d'Intégration Spécialisée)**  
**Année 2012 / 2013**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2013 / 2014, la participation forfaitaire qui sera demandée à chaque commune ayant des enfants qui fréquentent la classe de CLIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

**ACCEPTÉ** le montant de 800 € pour la participation financière des communes à la classe de CLIS  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec les communes concernées.

Monsieur le Maire précise que 11 enfants fréquentent la classe de CLIS de différentes communes mais aucun de PITRES.

Objet de la délibération n° 2014 - 60  
**ABANDON DE PARCELLES DE TERRAIN RUE FERON**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la rétrocession de trois parcelles de terrain situées rue Féron et cadastrées section C n° 1291, 1292 et 1038 pour une superficie de 179 m<sup>2</sup> doit être effectuée pour régularisation. Ces parcelles, depuis de nombreuses années sur le domaine public (trottoirs) appartiennent toujours aux consorts DAVAINÉ. Monsieur le Maire se propose de recueillir l'assentiment des propriétaires et précise que la division cadastrale a déjà été effectuée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants :

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014

REUNION DU 06 JUIN 2014

- ACCEPTE le transfert des parcelles cadastrées section C n° 1291, 1292 et 1038 pour une superficie de 179 m<sup>2</sup> dans le domaine public
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier
- DEMANDE que cette délibération soit transmise au service du Cadastre pour enregistrement

Des riverains de la rue Féron s'étaient manifestés lors des travaux d'assainissement effectués par la CASE car ils estimaient que l'on empiétait sur leur propriété. Après vérification, il s'est avéré que la cession de cette bande de terrain avait été régularisée et que les travaux se faisaient bien sur le domaine public.

**PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR)- INSCRIPTION DES CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire informe d'un courrier du Département service Eure Tourisme concernant le PDIPR et la demande de confirmation de l'existence de délibérations votées par la commune.

Le Conseil se demande qui doit gérer l'entretien des chemins concernés par le PDIPR, un courrier sera adressé à Monsieur BEHAR, Président d'Eure Tourisme. Il serait intéressant que ces chemins soient dans le prolongement de la voie verte car ces aménagements participeraient à l'amélioration du cadre de vie prônée par la Communauté d'Agglomération Seine Eure qui dès lors pourrait les entretenir.

Suite aux réclamations de certains habitants, Madame Florence LAMBERT fait une remarque concernant l'entretien des espaces publics de la commune. Monsieur le Maire répond que les ponts du mois de mai et la météorologie expliquent le retard accumulé et que le personnel fait correctement son travail.

Objet de la délibération n° 2014 - 61  
**DEMANDE DES CONSORTS DEMEILLEZ POUR CRÉER UN ACCES ROUTIER  
A LEURS PARCELLES CHEMIN BOYER**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Consorts DEMEILLEZ qui sollicitent la commune pour obtenir l'autorisation de créer un accès sur le chemin rural dit « Chemin Boyer » afin de leur permettre de vendre les parcelles de terrains leur appartenant.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE que dans le but de préserver le caractère piétonnier de ce chemin, l'accès à ces terrains se fera uniquement par la parcelle cadastrée section C 1603.

PRECISE que :

- Un recul devra être effectué sur cette dite parcelle afin de ne pas gêner le passage des piétons
- La viabilisation de ces terrains comprenant les extensions sur le domaine public seront entièrement à la charge des acquéreurs (ou des vendeurs) entre la rue de la Geôle et la parcelle C 1603 par le biais d'un équipement propre (article L332-15.3 du Code de l'Urbanisme)
- Aucun autre accès par le Chemin Boyer n'est autorisé pour les parcelles C 516 et C 515

**COMMERCIALISATION DES PARCELLES DU LOTISSEMENT DES AUBEPINES :  
révision du prix de vente des terrains et insertion d'annonces sur les  
« annonces immo »**

Monsieur le Maire explique que les prix de l'immobilier sont en baisse et que de nouveaux lotissements à proximité freinent la vente des terrains du lotissement des aubépines. Aucune

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014

REUNION DU 06 JUIN 2014

démarche de commercialisation n'a encore été effectuée et il pourrait être intéressant de faire paraître une annonce dans un magazine spécialisé.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la parution d'une annonce dans « annonces immo ». L'annonce paraîtra toutes les 3 semaines pendant 6 mois.

Le Conseil Municipal refuse la baisse du prix des terrains pour le moment.

Objet de la délibération n° 2014 - 62

**TAXE D'AMENAGEMENT - EXONERATION DES ABRIS DE JARDINS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme prévoit la taxation des autorisations d'urbanisme concernant les abris de jardins. Toutefois, ceux-ci peuvent être exonérés en tout ou partie de la Taxe d'Aménagement. Après réflexion de la commission communale d'urbanisme, Monsieur le Maire propose une exonération pour les abris de jardin d'une surface strictement inférieure à 10 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DECIDE d'exonérer de la Taxe d'Aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable d'une surface strictement inférieure à 10 m<sup>2</sup>.

Objet de la délibération n° 2014 – 63

**TRAVAUX DE RAVALEMENT SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'urbanisme - loi ALUR - prévoit que les travaux de ravalement soient dispensés de toutes formalités. Cependant, ceux-ci peuvent être soumis à déclaration préalable par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable.

Objet de la délibération n° 2014 - 64

**TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DU FOSSE DE LA RUE  
DE L'ILE STE HELENE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté à Monsieur et Madame CAVELIER une parcelle de terrain cadastrée section B N° 546 d'une superficie de 330 m<sup>2</sup> (partie du fossé de la rue de l'île Ste Hélène) qu'il convient de transférer dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le transfert de la parcelle indiquée ci-dessus du domaine privé de la commune dans le domaine public communal.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier
- DEMANDE que cette délibération soit transmise au service du Cadastre pour enregistrement

Objet de la délibération n° 2014 - 65

**LOTISSEMENT DE LA FERONNERIE - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN  
COMMUNAL A « TERRE A MAISONS »**

Monsieur le Maire indique qu'une parcelle communale se trouve enclavée dans le projet du futur lotissement de la Féronnerie. Afin d'en permettre la réalisation, Monsieur le Maire signale que cette parcelle doit être cédée au porteur de ce projet. La valeur du terrain, cadastré section ZC n°26, d'une surface de 1 050 m<sup>2</sup> est estimée par le service des Domaines à une valeur libre de 14 € le m<sup>2</sup> soit 14 700 €.

En échange de la valeur de cette parcelle, il est demandé à TERRE A MAISONS de :

- Réaliser l'aménagement du chemin Boyer, le long du lotissement

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014

REUNION DU 06 JUIN 2014

- Prendre en charge les extensions des réseaux ERDF nécessaires rue Féron et rue de Rouen

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession de la parcelle ZC n° 26 d'une surface de 1 050 m<sup>2</sup> au prix de 14 € le m<sup>2</sup> soit une somme de 14 700 €
- ACCEPTE la contrepartie financière proposée à TERRE A MAISONS
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

## SIEGE - COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 03 MAI 2014

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE lors de sa réunion du 03 mai 2014.

Sont élus :

- Monsieur PONIATOWSKI, Président
- Madame FORZY et Messieurs QUETIER et HUBERT, vice-présidents

## DIVERS

➔ Objet de la délibération n° 2014 – 66 : **CESSION PARCELLES EMPLACEMENT RESERVE RUE LUCAS** : Monsieur le Maire expose que les parcelles cadastrées section C n° 1082 - 1081 - 1517 - 1521 - 1522 - 1523 - 1360 sont concernées dans le Plan Local d'Urbanisme par un emplacement réservé pour élargissement de voirie. Pour ces parcelles, la division cadastrale a déjà été effectuée.

D'autres parcelles sont concernées par cette mesure. Il s'agit des parcelles cadastrées section C n° 476 - 1489 - 1385 - 1310 pour lesquelles une division cadastrale sera demandée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- AUTORISE la cession des parcelles énumérées ci-dessus
- ACCEPTE la prise en charge des frais de géomètre et notariés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- DEMANDE que ces parcelles soient transférées dans le domaine public communal
- CESSION DE PARCELLES EMPLACEMENT RESERVE RUE LUCAS.

➔ Objet de la délibération n° 2014 – 67 : **SIDEAL - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ENSEMBLE AQUATIQUE ET LUDIQUE DE LA VALLEE DE L'ANDELLE - REMPLACEMENT DE MADAME HOUDMON** : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de nommer Madame Chantale PICARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée titulaire au SIDEAL en remplacement de Madame Stéphanie HOUDMON.

➔ Objet de la délibération n° 2014 – 68 : **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE - ELECTION DES DELEGUES** : Monsieur le Maire rappelle que la nomination des délégués au sein de la CASE a eu lieu lors de la réunion du conseil municipal du 25 avril 2014. Les commissions « CYCLE DE L'EAU / MILIEUX NATURELS » et « POLITIQUE DE LA VILLE / TRANSITION ENERGETIQUE » ayant été modifiées par la CASE pour devenir « CYCLE DE L'EAU », « MILIEUX NATURELS » et « POLITIQUE DE LA VILLE », « TRANSITION ENERGETIQUE », il convient donc de nommer de nouveaux délégués.



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014  
REUNION DU 06 JUN 2014

Sont désigner pour siéger dans ces commissions :

TITRES DES COMMISSIONS	DELEGUES
CYCLE DE L'EAU	Gianni LEFEBVRE Marie DUMONT Mélissa LORIAUX
MILIEUX NATURELS	Gianni LEFEBVRE Mélissa LORIAUX
POLITIQUE DE LA VILLE	Céline DEBUIGNY Florence LAMBERT Michel MAILLE
TRANSITION ENERGETIQUE	Céline DEBUIGNY Michel MAILLE

Cette délibération annule et remplace en partie la délibération 2014 - 44 du 25 avril 2014.

➔ **ELECTIONS SENATORIALES** : Monsieur le Maire informe que les élections des délégués aux élections sénatoriales auront lieu le vendredi 20 juin 2014. L'élection sénatoriale aura lieu le 28 septembre 2014.

➔ Monsieur le Maire fait part des remerciements des familles VIGOR et VAUDEVIRE pour les condoléances adressées lors des décès de Madame Yvette VIGOR et Madame Sylviane VAUDEVIRE

<b>TOUR DE TABLE</b>
----------------------

➤ Monsieur Christophe PETIT remercie le Conseil Municipal pour leurs attentions lors du décès de sa mère.

➤ Madame Evelyne CLASTERE demande ce qui est envisagé concernant le stationnement dans la commune et fait remarquer que les cyclistes qui descendent la rue de l'église ne respectent pas toujours le code de la route.

➤ Monsieur Gianni LEFEBVRE donne lecture de la liste des élus de la CASE à la commission cycle de l'eau. , de l'état des lieux des poteaux d'incendie et du contrat d'affermage à renouveler.

➤ Monsieur Yannick DEBIN présente le projet « City stade » dont le coût s'élève à 50 000 euros. D'autres devis seront demandés et ce dossier sera transmis à la commission des travaux qui l'étudiera. Ce projet peut faire l'objet de demandes de subvention.

Il signale que le club de football a reçu une dotation PMU d'équipements sportifs suite à ses bons résultats.

Il informe les membres de la commission « Communication » qu'elle se réunira le 16 juin pour la préparation du prochain bulletin municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait que seules les personnes n'ayant pas accès à internet reçoivent le bulletin avec tous les comptes rendus de Conseil. Le calendrier des festivités sera inséré au bulletin ainsi que les activités des associations.

➤ Madame Mélissa LORIAUX demande que les titulaires absents aux commissions n'oublient pas de transmettre leur pouvoir.

➤ Madame Florence LAMBERT demande ce qu'il en est du café de la mairie. Monsieur le Maire répond que le compromis de vente sera signé le 16 juin prochain. Madame LAMBERT souhaiterait savoir ce qu'il en est des différentes commissions et de leur composition. Qui compose la

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014

### REUNION DU 06 JUIN 2014

commission « enfance jeunesse » ? Y a-t-il des cahiers de comptes rendus de commissions ? Monsieur le Maire indique que les comptes rendus des différentes commissions seront mis dans les pochettes du conseil municipal. Qu'en est-il des aménagements PMR (personnes à mobilité réduite) ? Pour les fauteuils roulants l'accès à l'église est très difficile, est-il possible de prévoir un passage bétonné ? Monsieur le Maire répond qu'un aménagement est prévu avec les pavés récupérés lors des travaux dans la commune.

➤ Madame Nadège LEVEE signale un problème d'arrêt des bus rue George Sand qui ne permet pas une totale sécurité des enfants lors de la montée et de la descente des véhicules. Monsieur le Maire se rapprochera des services de la CASE pour étudier la possibilité de créer un deuxième arrêt.

➤ Monsieur Nicolas ROGER signale que les chauffeurs de Transbord ne respectent pas les limitations de vitesse et sont parfois inconscients dans leur comportement.

➤ Monsieur le Maire fait le compte rendu de sa rencontre de ce jour avec les responsables de MANOIR INDUSTRIES et de IKOS. Le chantier de traitement des sables de fonderie fait l'objet d'une demande de prolongation auprès de la Préfecture. Monsieur le Maire signale que la rétrocession des terrains du stade et de l'ancien crassier à la commune pourrait aboutir d'ici une vingtaine d'année. Une visite de la DREAL aura lieu en septembre 2014 pour visualiser le site et valider la demande de prolongation. Monsieur le Maire indique que les riverains des terrains appartenant à MANOIR INDUSTRIES seront invités à une réunion le mercredi 25 juin à 20 heures 30 afin de leur faire part de cette visite et de demander à ceux qui ont empiété sur ces terrains de les libérer au plus tôt.

### PAROLE AU PUBLIC

- Madame BARRE demande à qui revient l'entretien de la future zone artisanale. Monsieur le Maire répond que les terrains appartiennent désormais à la CASE et que l'entretien leur incombe.

- La question de l'entretien de la sente de la Salle est posée. Son entretien doit être effectué par la commune.

- Monsieur TROCHET demande pourquoi une partie de trottoir rue de la Geôle n'est-elle pas entretenue. Monsieur le Maire répond que cette parcelle de terrain appartient toujours à Monsieur Jean-Pierre COBERT.

Monsieur TROCHET demande qu'elle est réellement la vitesse rue de la Salle. Monsieur le Maire répond qu'une partie de la rue est à 30 km/h et l'autre partie à 50 km/h. Monsieur TROCHET signale que les bus roulent très vite et que des camions descendent toujours la rue alors que c'est interdit.

- Madame JULIENNE signale que les parkings des immeubles des Hautes Loges ne sont pas nettoyés. Monsieur le Maire indique que ces parkings sont privés et que leur entretien dépend de EURE HABITAT.

- Monsieur DEMAREST demande si on connaît le pourcentage des fuites d'eau et si un programme d'investissement est prévu pour résoudre ces problèmes. Monsieur le Maire répond que la demande sera faite à la CASE, gestionnaire des réseaux.

Pour le terrain de l'ancien crassier, Monsieur DEMAREST demande qui est réellement propriétaire, une société foncière ou le propriétaire de l'usine.

Fin de la séance à 00 h 30

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2014  
REUNION DU 06 JUIN 2014

## EMARGEMENT

	NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
01	Mr Jean CARRE	Maire	
02	Mme Chantale PICARD	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	
03	Mr Christophe PETIT	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
04	Mr Michel MAILLE	Conseiller municipal	
05	Mme Evelyne CLASTERE	Conseillère municipale	
06	Mr Gianni LEFEBVRE	Conseiller municipal	
07	Mme Véronique GAVELLE	Conseillère municipale	
08	Mme Dominique CAILLE	Conseillère municipale	
09	Mme Céline DEBUIGNY	Conseillère municipale	Absente excusée
10	Mr Yannick DEBIN	Conseiller municipal	
11	Mme Stéphanie HOUDMON	Conseillère municipale	
12	Mr Nicolas ROGER	Conseiller municipal	
13	Mr Mickaël VIGOR	Conseiller municipal	
14	Mme Mélissa LORIAUX	Conseillère municipale	
15	Mme Florence LAMBERT	Conseillère municipale	
16	Mme Marie DUMONT	Conseillère municipale	
17	Mr Jérôme RAVIN	Conseiller municipal	
18	Mr René DREAN	Conseiller municipal	
19	Mme Nadège LEVEE	Conseillère municipale	